

REVENUS-SALAIRES

REVENUS FISCAUX DES MENAGES EN 2001

Le revenu fiscal par unité de consommation (cf. définition) dans le Tarn est de 13 124 euros, soit la 4^e position en Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Lot. La dispersion des revenus est plus forte dans les villes-centres, car la population y est plus diversifiée que dans les communes périphériques.

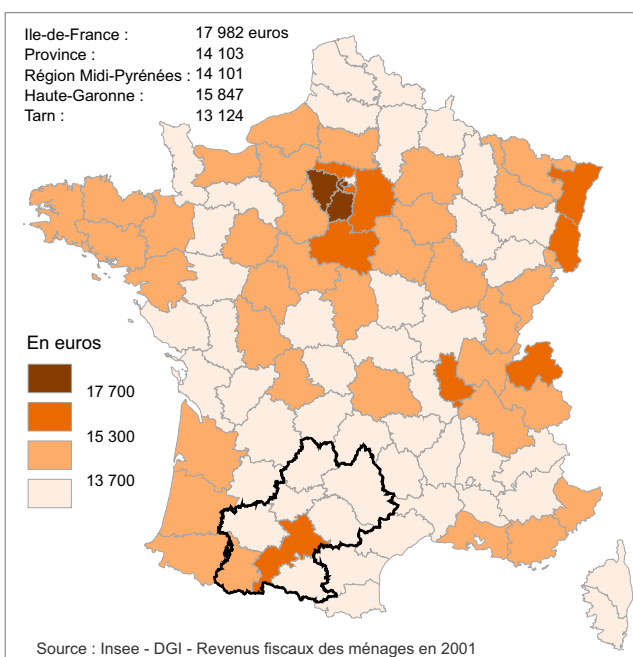
Préambule : le revenu fiscal des ménages est la somme des ressources déclarées par les contribuables avant redistribution (impôts et prestations sociales). Ce revenu calculé par unité de consommation (uc) devient un revenu équivalent adulte comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de composition différentes.

En 2001, la moitié des Midi-Pyrénéens appartiennent à un ménage dont le revenu par uc déclaré aux services fiscaux est inférieur à 14 101 euros. Ce revenu est proche de celui observé pour la France de province (14 103 euros - cf tableau ci-contre).

Ainsi, le revenu fiscal par uc divise la France en 2 : les régions du sud et les plus au nord concentrent les revenus médians les plus faibles tandis que le bassin parisien et les régions frontalières affichent les niveaux les plus élevés. L'Île-de-France se distingue nettement des autres régions avec le revenu médian le plus élevé : 17 139 euros.

En Midi-Pyrénées, les revenus médians départementaux sont plutôt hétérogènes. C'est en Haute-Garonne en raison de la plus forte présence de cadres et d'activités rémunératrices qu'il est le plus élevé avec 15 847 euros. Le Tarn vient en 4^e position après les départements des Hautes-Pyrénées et du Lot. Le département du Tarn-et-Garonne ferme la marche avec 12 582 euros soit 21% de moins que le revenu médian de la Haute-Garonne.

Carte 1 : Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2001



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

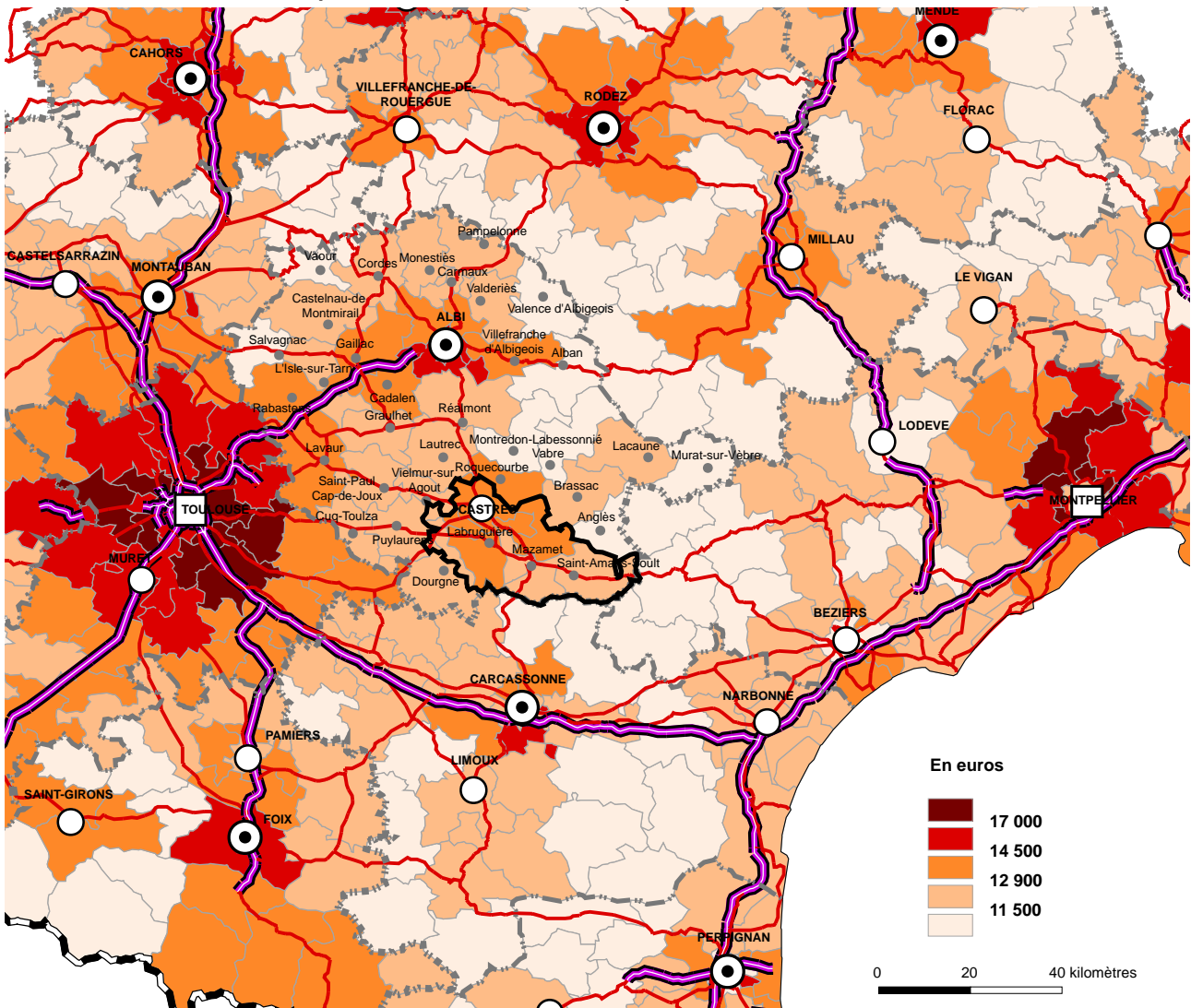
Tableau 1 : Revenus fiscaux des ménages en 2001

	voir définitions					euros/uc	
	Nb unités consom. (uc)	Médiane (cf. page 3)	1 ^{er} décile	9 ^e décile	Rapport inter-déciles		
France	38 114 556,2	14 650	5 469	29 943	5,5		
Île-de-France	7 196 040,8	17 982	5 581	38 912	6,97		
Province	30 918 515,4	14 103	5 446	27 637	5,07		
Région Midi-Pyrénées	1 675 771,1	14 101	5 497	28 153	5,1		
Haute-Garonne	684 644,8	15 847	5 795	31 175	5,38		
Tarn	226 491,2	13 124	5 289	25 726	4,86		
Arr. Albi	110 371,3	13 358	5 422	26 381	4,87		
Arr. Castres	116 119,9	12 925	5 168	25 153	4,87		
AIGUEFONDE	1 741,6	13 256	6 915	23 654	3,42		
AUSSILLON	4 484,3	12 310	3 772	24 662	6,54		
BOISSEZON	268,7	11 612	-	-	-		
CASTRES	27 904,1	13 387	4 439	26 827	6,04		
CAUCALIERES	182,9	12 352	-	-	-		
LABRUGUIERE	3 573,2	12 877	5 368	22 057	4,11		
LAGARRIGUE	1 137,5	15 070	-	-	-		
MAZAMET	6 964,7	12 657	4 715	25 034	5,31		
NAVES	462,8	14 458	-	-	-		
NOAILHAC	490,5	13 572	-	-	-		
PAYRIN-AUGMONTEL	1 350,1	14 253	7 460	27 542	3,71		
PONT-DE-LARN	1 856,7	14 276	7 211	26 994	3,74		
LE RIALET	-	-	-	-	-		
SAINT-AMANS-SOULT	1 066,0	13 142	-	-	-		
VALDURENQUE	443,6	14 240	-	-	-		
LE VINTROU	-	-	-	-	-		

Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001



Carte 2 : Revenu fiscal médian par unité de consommation et par canton en 2001



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages en 2001.

L'approche communale souligne le contraste entre espace rural et l'espace urbain. Si les revenus médians les plus élevés se concentrent dans les aires urbaines, les plus bas sont présents dans l'espace rural. Alors que le revenu médian du Tarn est de 13 124 euros, de nombreuses communes rurales sont inférieures à 12 000 euros. En revanche, Albi (14 670), Lavaur (13 570) et Castres (13 387) apparaissent comme les trois principales zones de concentration de revenus élevés.

Au sein de l'agglomération de Castres-Mazamet, les communes ont des revenus médians par uc qui s'échelonnent de 11 612 euros (Boissezon) à 15 070 euros (Lagarigue).

Définitions

Revenu fiscal : somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant redistribution.

- Il comprend quatre grandes catégories :
 - les revenus salariaux
 - les revenus des professions non salariées (bénéfices)
 - les pensions, retraites et rentes
 - les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine)
- Il ne comprend pas :
 - les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement)

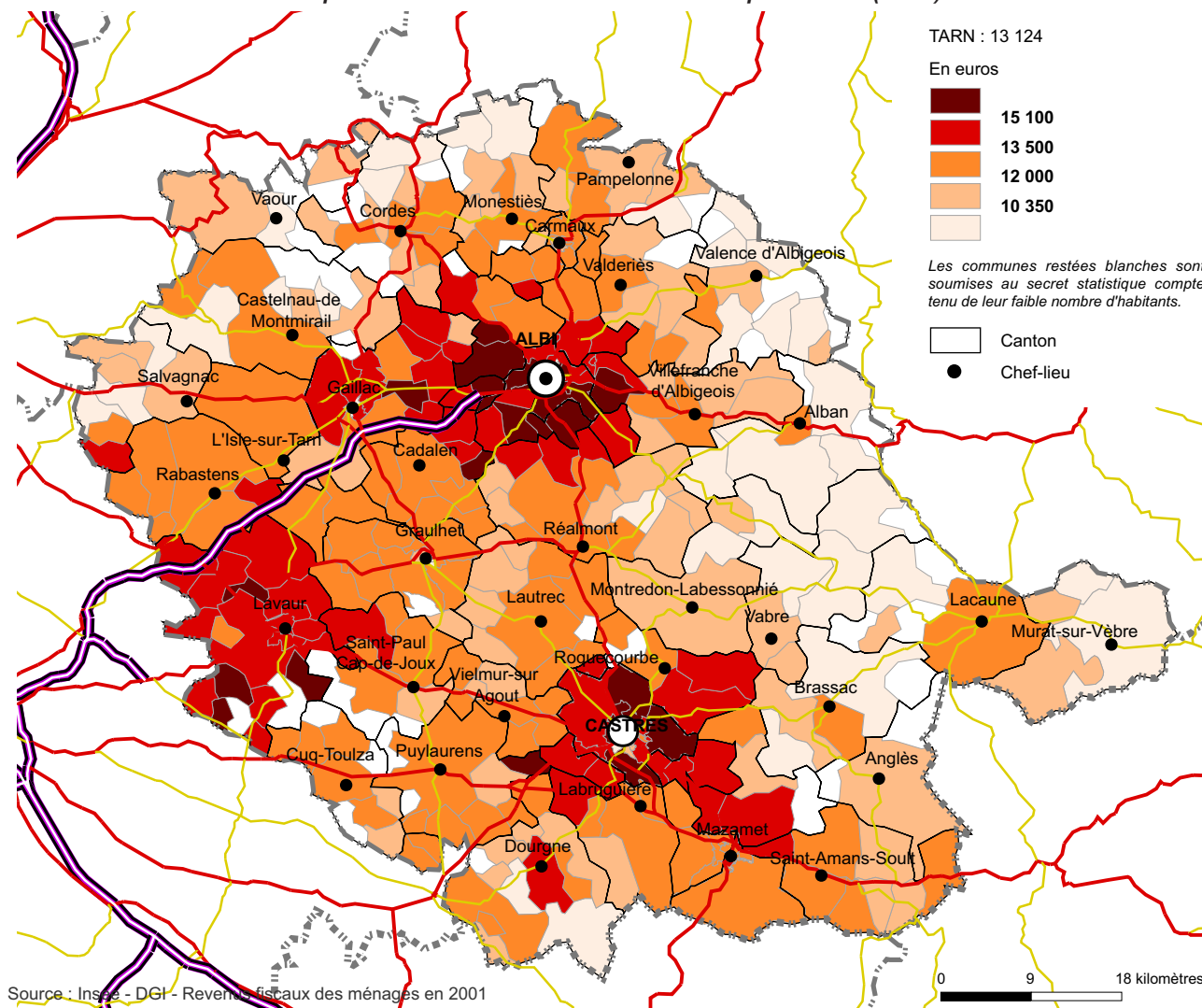
Pour être assimilé à un revenu disponible, il faudrait prendre en compte les revenus sociaux non déclarés et soustraire les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). **De ce fait, le revenu fiscal ne permet pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.**

Unité de consommation (uc) : permet de raisonner en "équivalent adulte" et de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal (taille et structure par âge) :

- Dans chaque "ménage fiscal", on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent :
 - le premier adulte compte pour 1,
 - les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5,
 - les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 uc.



Carte 3 : Revenu fiscal médian par unité de consommation commune et quartier IRIS (Insee) en 2001



Les revenus les plus élevés se retrouvent dans les communes à la périphérie de Castres et Mazamet : Lagarrigue (15 070), Noailhac (14 458), Pont-de-l'Arn (14 276), Payrin-Augmontel (14 253), Valdurenque (14 240)... Au sein de Castres, les revenus sont plus élevés dans les quartiers ruraux Nord et Est, Gourjade-Borde-Basse, Capelanié-Hauterive (15 500), ainsi que dans les quartiers des Monges-Le Corporal (16 450), Travet-Sercloise-Le Rose (17 000). A noter en dehors de l'agglomération la commune de Cambounet-sur-le-Sor (15 200 euros).

Les plus faibles revenus (avant redistribution) se retrouvent à Boissezon (11 612), Aussillon (12 310), Caucalières (12 352), Mazamet (12 657)... Au sein de la commune de Castres, les quartiers centre-ville (10 900), Lameilhé-Nord (10 786), Aillot (11 200), Bisséous-Savonnerie (11 960), Fayole (11 842)

Définitions

Médiane, 1^{er}, 9^e décile et rapport inter-déciles :

Pour étudier le niveau de revenu, on utilise la médiane du revenu déclaré par unité de consommation (uc), qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par uc supérieur.

Le seuil des " bas revenus " correspond à la limite du 1^{er} décile : 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur.

Le seuil des " hauts revenus " correspond à la limite du 9^e décile : 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc supérieur à cette valeur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le rapport inter-déciles du revenu déclaré par unité de consommation (uc), qui établit le rapport entre le 9^e décile (seuil des " hauts revenus ") et le 1^{er} décile (seuil des " bas revenus ").

Lameilhé ouest (11 900) ont les revenus les plus bas. Le seuil de " bas revenu ", appelé 1^{er} décile (voir définition) est plus faible dans des zones qui concentrent un nombre important d'allocataires de minima sociaux.

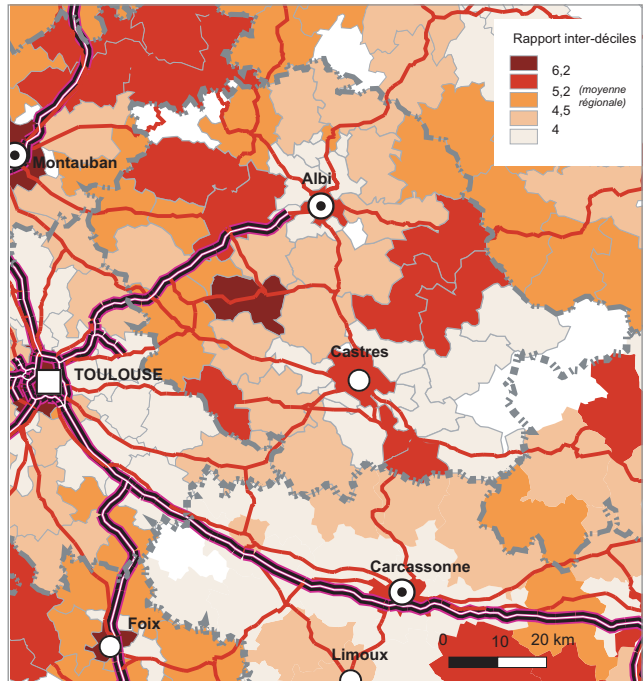


Carte 4 : Rapport inter-déciles par unité de consommation et par canton en 2001

Rapport inter-déciles (cf définition)

Dans les agglomérations, la ville-centre se démarque par des écarts de revenus plus importants en raison d'une plus grande mixité sociale. Cette dispersion des revenus est illustrée à Toulouse et Graulhet par exemple (6,2 contre 4,8 pour le Tarn) ainsi qu'à Castres et Mazamet. La diversification sociale entraîne par ailleurs des revenus moins élevés. Ainsi au niveau régional, parmi les villes-centres de plus de 20 000 habitants, les communes de Castres, Millau et Tarbes affichent même un revenu inférieur à la moyenne régionale (14 101 euros).

En revanche, les communes en périphérie des villes ont des revenus médians plus élevés et une moindre dispersion des revenus du fait de l'installation de catégories plus aisées. Les cantons de la périphérie toulousaine, albigeoise ou castraise en sont une bonne illustration. Le revenu médian par canton est fortement corrélé à la part des cadres et professions intermédiaires.



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

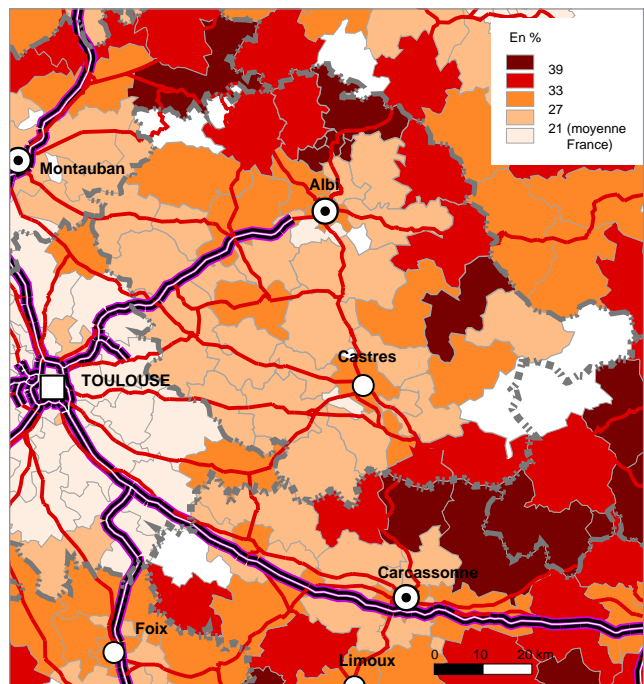
Carte 5 : Part des pensions et retraites dans les revenus déclarés par canton en 2001

Structure du revenu fiscal (part des retraites)

Les revenus déclarés comprennent des revenus d'activité, des retraites, pensions et rentes, et accessoirement d'autres revenus du patrimoine.

La part des retraites représente plus du quart des revenus fiscaux pour de nombreux cantons du département du Tarn, notamment de la montagne et dans la vallée du Thoré.

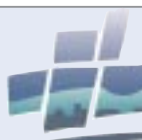
Constat logique à l'échelle de la région Midi-Pyrénées car un habitant sur 4 à plus de 60 ans. La part des pensions et retraites situe Midi-Pyrénées juste au-dessus de la moyenne de la France de province.



Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux des ménages 2001

Avec cet Info'Carte, la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet vous propose une information économique et sociale actualisée. **Des précisions ou des développements peuvent être apportés à la demande.**

Observatoire économique et social
Tél 05 63 73 50 24
bruno.blaise@castres-mazamet.com



Communauté d'agglomération Castres-Mazamet
Le Causse - Espace Ressources
81 115 - Castres cedex
www.castres-mazamet.com